

## Commune D'ORVAULT

### DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

### ARRONDISSEMENT

NANTES

### CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

8 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi huit avril, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

**Absentes ayant donné pouvoir** :

Mme Françoise NOBLET            donne procuration à            Mme Colette VINET-PINSON  
Mme Stéphanie BELLANGER    donne procuration à            M. Pierre ANNAIX

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## **38. Subventions Transition Ecologique et Environnement**

**Madame GAILLOCHET rapporte :**

### **I. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES**

Les concours financiers apportés par la ville recouvrent pour la transition écologique et environnementale la forme de « subventions de fonctionnement ». Il s'agit de la subvention habituelle, attribuée chaque année pour soutenir l'activité associative dans la commune ou sur le territoire métropolitain, qui permet :

- D'aider et de promouvoir l'animation locale notamment sur le champ de l'environnement, du commerce équitable et de la consommation responsable ;
- De bénéficier de formation pour les agents communaux ;
- De contribuer à la cohésion sociale et à l'amélioration du cadre de vie ;
- De bénéficier d'une expertise dans les domaines concernés ;
- De soutenir l'action bénévole et en même temps l'emploi que génèrent les activités de certaines associations.

Le total des subventions développement durable proposées s'élève à 3050 €

Les crédits correspondants sont prévus sur les comptes 510.65748 (MTE).

Pour l'année 2024 les subventions sont précisés dans le tableau ci-dessous :

<b>Associations</b>	<b>Subventions attribuées en 2023</b>	<b>Subvention demandée pour 2024</b>	<b>Proposition de la ville pour 2024</b>
Association Sanitaire Apicole du Département (ASAD)	300 €	200 €	200 €
Bretagne Vivante	200 €	200 €	200 €
COMPOSTRI	1 000 €	2 000 €	1 000 €
Ligue Pour la Protection des Oiseaux (LPO)	300 €	500 €	300 €
E-GRAINE	100 €	700 €	200 €
Solidarité Paysans 44	100 €	350 €	300 €
Eco-terre	300 €	1 000 €	300 €
Le Goujon Orvaltais	200 €	1 000 €	300 €
Le Jardin Pot'âgés	150 €	150 €	150 €
SPA	100 €	100 €	100 €

## **II. SOUTIEN AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION D'UN RECUPERATEUR D'EAU**

Afin d'encourager la pratique de récupération d'eau et développer leur installation, la ville a mis en place depuis 2013 un dispositif de subvention pour promouvoir l'achat de récupérateurs d'eaux pluviales hors sol pour usage extérieur.

Les particuliers, propriétaires ou locataires, habitant sur le territoire d'Orvault, et qui en font la demande, bénéficient d'une subvention pour l'installation d'un système de récupération d'eau de pluie hors sol de 300 litres minimum. Le montant de l'aide était égal au prix du matériel de récupération, plafonné à 30 €.

Entre 2013 et 2021, la ville a traité 53 dossiers, soit une moyenne de 6 dossiers par an.

En 2022, le dispositif a été reconduit pour deux ans pour inciter les particuliers à la préservation de l'eau pour un montant global annuel de 300€.

En 2023, face à l'urgence climatique et aux épisodes de sécheresse, la ville a décidé de dédier une enveloppe supplémentaire de 2 000€ à ce dispositif, permettant de traiter 76 dossiers. Pour autant 24 demandes de subvention n'ont pu être honorées par manque de budget.

Il est donc proposé de renouveler ce dispositif de subvention auprès des particuliers orvaltais pour 2024 et 2025 dans les mêmes termes techniques, dans la limite des crédits qui seront votés chaque année au budget, soit 3000 € pour 2024. Un foyer n'est éligible qu'une seule fois à ce dispositif. La demande ne peut pas être renouvelée par un foyer ayant déjà bénéficié de la subvention.

Cet effort financier de la Ville pour soutenir l'équipement des foyers participe à la volonté de renforcer la politique publique de préservation de l'eau : campagne de communication sur la sobriété, sensibilisation des usagers des équipements municipaux, participation à l'AMI Eau de Nantes Métropole pour le diagnostic des équipements bâtis et espaces verts en terme de gestion d'eau et d'optimisation, programmation de la reprise des systèmes d'arrosage des terrains de football sur 2024-2026.

Les crédits correspondants sont prévus sur les comptes 510.65741 (MTE).

### **III. BONUS ECO MANIFESTATION**

Depuis 2017, la ville prévoit un volet incitatif pour amener les associations à progresser dans leurs pratiques responsables lors de l'organisation de leur événement au-delà du strict respect des consignes obligatoires portées par la convention et rappelées sur site.

Ce système est ouvert aux événements orvaltais dont la ville est partenaire, dans la limite d'un événement par an et par association.

Quelques exemples :

- Les vide-greniers et fêtes d'école
- Les manifestations sportives : les foulées de la Praudière (SCO), le semi-marathon (ACRO), le tournoi de foot de l'ORC, l'eurobasket (OSB), la rand'Orvault et la course nature (CCO)...
- Les manifestations culturelles et de quartier (Les amis du Bois Saint Louis, association culturelle franco chilienne, centres socio-culturels)

Il se traduit par l'obtention d'un « bonus » pour un bouquet de 3 actions mises en place.

- Une liste d'actions (à coût faible ou nul pour leur mise en place) est proposée à l'organisateur (cf. annexe). Pour l'aider à choisir, chaque action recensée est notée de 1 à 3 pour signifier le niveau de priorité en termes d'enjeux et de difficulté de mise en place.
- L'association organisatrice signifie à la ville les 3 actions sur lesquelles elle souhaite s'engager dans la durée et être évaluée.

- En année 2, l'association peut renouveler sa demande sur un même événement à condition de poursuivre ses engagements de la première année et de s'engager sur 3 nouvelles actions.
- Une attention particulière sera portée au suivi des associations qui se sont engagées sur 2 ans pour s'assurer du maintien des bonnes pratiques dans la durée.

Le dispositif est piloté par le référent éco manifestation de la ville, en lien avec les services référents des manifestations et la Maison des associations. L'évaluation déclenche le versement d'une subvention de 150 €.

En 2022, le dispositif, renouvelé pour 2 ans, a été étendu aux associations orvaltaises qui utilisent l'Odyssée pour des manifestations d'envergure, dans la limite d'une année par association, du fait que la salle soit bien équipée.

Depuis l'instauration de cette aide (hors 2020-2021 où le dispositif a été gelé pour cause de crise sanitaire), 10 subventions ont été versées (associations de parents d'élèves, CCO, SCO).

Dans l'objectif d'inciter toutes les associations à agir concrètement et relayer l'action municipale sur l'éco responsabilité auprès d'un large public, il est proposé :

- De renouveler ce dispositif pour 2024 et 2025 selon les mêmes conditions pour les manifestations associatives
- De tester ce dispositif de soutien en lien avec la Maison des Associations auprès d'1 ou 2 associations d'envergure (ARBR, CLO...) par an pour les inciter à intégrer cette dimension d'éco responsabilité dans leur fonctionnement au quotidien.

Un budget annuel de 1 200 € sera dévolu à ce soutien sur le compte 510.65748.

Ce dispositif sera promu par la Maison des Associations.

## **DECISION**

Sur proposition de la commission Aménagement de la Ville et Transition Ecologique et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les subventions du secteur transition écologique et environnement comme exposées dans le tableau ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réévaluer le versement de la subvention pour l'achat d'un récupérateur d'eau dans le cadre défini ci-dessus.

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 9 avril 2024

Pour le Maire  
**Le Directeur général adjoint**



**François BONNEAU**



**La secrétaire de séance**



**Linda PAYET**

Rendu exécutoire  
Par télétransmission en Préfecture le : 10 AVR. 2024  
Et par publication le : 10 AVR. 2024

## Annexe

### III. ECOBONUS / GRILLE

Champ d'action	Exemples d'actions	Priorité	S'engage à
Réduction des déchets à la source	Mettre en place des systèmes de consignes (gobelets, verres, tasses)	1	
	Utiliser de gros conditionnements	1	
	Utiliser la vaisselle réutilisable pour la restauration du public	2	
	Limiter les consommations d'eau	2	
Tri des déchets	Proposer le tri sélectif sur la manifestation selon les gisements identifiés	1	
	Mettre en place un dispositif opérationnel pour le tri des déchets (surtri)	2	
	Composter les bio- déchets	3	
Consommation	Acheter des produits de saison	1	
	Acheter des produits locaux / bio / équitables	1	
	Inviter les partenaires et prestataires à s'approvisionner en local	2	
Déplacements	Promouvoir le vélo : parking, jalonnement, animation...	1	
	Communiquer sur l'accès par différents modes (carte de desserte, temps d'accès au site, qualification des parkings du site)	2	
	Promouvoir le covoiturage	2	
Accessibilité	Mettre en place les aménagements (dont toilettes), accompagnement et signalétique adaptés aux personnes porteurs de handicap, selon contexte	3	
	Rendre la communication (documents, site internet) accessible au handicap	2	
Communication	Afficher ses engagements éco-manifestations dans les supports, sur site	2	
	Dématérialiser la communication	3	